

# PROJET PEDAGOGIQUE

## MAISON DES JEUNES DE BON ENCONTRE

La maison des jeunes est un accueil collectif de mineurs déclaré ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) auprès du SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Il s'agit d'un accueil répondant aux besoins identifiés par la collectivité lors des différents diagnostics territoriaux (PEDT, CEJ).

Rappel des axes du PEDT 2021-2024 :

- Améliorer la réussite scolaire et individuelle des jeunes
- Favoriser le vivre ensemble
- Développer la citoyenneté
- Socialiser les enfants à travers des activités périscolaires
- Offrir une prise en charge des enfants sur les temps péri et extra scolaires
- Développer la qualité de l'offre de loisirs et assurer la sécurité des enfants en développant, sur plusieurs années, des accueils périscolaires déclarés dans les 3 écoles
- Suivre et former les agents pour tendre à une qualification de tous pour assurer l'encadrement des enfants

ADRESSE :

Maison des jeunes de Bon-Encontre  
Square Georges Brassens  
47240 Bon-Encontre  
Tel : 05.53.77.77.64

## ➤ ENCADREMENT

La structure est soumise à un taux d'encadrement de 1 pour 12 jeunes pendant les vacances et de 1 pour 14 jeunes le mercredi.

Pour l'accueil, pour les activités et pour les sorties, le directeur peut être compris dans le taux d'encadrement.

Cependant, pour les séjours de vacances, le directeur ne peut être comptabilisé dans l'effectif d'encadrement.

C'est pourquoi si un séjour est organisé, l'équipe devra être renforcée.

### ▪ Les mercredis :

- 1 animateur titulaire du BAFA et stagiaire BAFD (remplace la directrice quand elle est absente)
- Doit effectuer sa formation de perfectionnement

### ▪ Les petites vacances :

- 1 directrice titulaire du BPJEPS
- 2 animatrices titulaire du BAFA
- 1 animateur titulaire du BAFA et stagiaire BAFD

### ▪ Les grandes vacances :

- 1 directrice BPJEPS
- 1 animatrice BAFA

Si un séjour est organisé, l'équipe sera élargie pour respecter la réglementation et les taux d'encadrement.

## ➤ ENVIRONNEMENT

La maison des jeunes de Bon-Encontre est située au centre bourg de la commune, à proximité des écoles (maternelle et primaire) et du collège.

Elle se trouve également à proximité des commerces et de la bibliothèque municipale.

## ➤ PUBLIC ACCUEILLI

Les jeunes âgés de 11 à 18 ans peuvent fréquenter la structure. La priorité reste aux Bon-Encontrais. La capacité d'accueil de la structure est de 20 jeunes. Une demande d'élargissement permettra d'accueillir jusqu'à 24 jeunes.

## ➤ LES LOCAUX

La structure dispose de 2 espaces d'environ 60m<sup>2</sup> et 72m<sup>2</sup>.

Elle est équipée de 2 canapés, 2 téléviseurs et 2 consoles de jeux, de jeux de société, d'un baby-foot, d'une table de ping-pong, d'un bar et d'un frigo... Ce qui permet aux jeunes de s'approprier le lieu et de partager des moments conviviaux.

## ➤ ROLE DE L'EQUIPE D'ANIMATION

### La directrice :

Elle organise le fonctionnement général de la MDJ. Elle gère une partie administrative de la structure (déclaration, programmation des activités, recherches d'intervenants, organisation et encadrement des chantiers et des séjours, bilans de fréquentation).

Elle possède un rôle formateur au sein de l'équipe.

#### L'équipe d'animation :

Le rôle principal de l'animateur est de mettre en place des animations de qualité. Il est important que l'animateur se fasse respecter par les jeunes et qu'il établisse une relation de confiance avec eux. Les animations proposées doivent être en lien avec les objectifs du projet pédagogique ainsi que ceux du projet éducatif territorial de la collectivité (PEDT). Il doit se tenir à la disposition des parents si toutefois ils ont des questions ou des demandes. Il doit aussi informer sa direction quant aux divers retours positifs ou négatifs. Il doit établir le bilan à la fin de chaque vacance.

#### ➤ **HORAIRES**

L'accueil durant les vacances scolaires est ouvert de 13h30 à 17h30. Il peut être élargi (journée entière ou soirée), en fonction de la programmation et des projets.

En période de chantiers citoyens, la structure est ouverte de 9h à 12h (pour les jeunes participants) et de 13h30 à 17h30.

La structure est ouverte les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

#### **L'organisation de l'équipe :**

Après chaque période de vacances, l'équipe se réunit afin de réaliser un bilan de la période écoulée, de réfléchir aux axes d'amélioration et aux programmations futures. Ce temps d'échanges est très important pour favoriser la cohésion d'équipe et faire émerger les idées.

L'équipe doit être à l'écoute des idées proposées par les jeunes.

#### ➤ **INSCRIPTION/FACTURATION**

La participation à l'accueil et aux activités est conditionnée à la fourniture d'un dossier d'inscription complet et au règlement de l'adhésion et des activités :

- Fiche de renseignement
- Fiche sanitaire
- Attestation d'assurance (responsabilité et garantie individuelle accident)
- Attestation de « savoir nager »

Le coût de l'adhésion individuelle annuelle est de 3.20 €, 4.00 € ou 4.80 € selon le QF.

Le coût de la semaine d'activités est de 4.80 €, 6.00 € ou 7.20 € selon le QF.

L'inscription aux chantiers citoyen est de 5.00 € (frais administratifs) mais les activités et sorties sont gratuites.

Le tarif le + élevé est appliqué aux jeunes résidents hors commune.

La coût des séjours est fixé en fonction des projets (trajet, coût des activités etc...) par délibération en conseil municipal.

#### ➤ **ORGANISATION DES SOINS**

La structure dispose d'une trousse de secours régulièrement vérifiée et mise à jour par la directrice.

2 défibrillateurs semi-automatique sont également installés à proximité :

- Ecole Mitterrand
- Mairie

#### ➤ **REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur est établi par la directrice de la structure, validé par la responsable du service jeunesse – affaires scolaires – associations et visé par Madame le Maire

Il est disponible au sein de la structure et sur le site de la ville de Bon-Encontre.

#### ➤ **RELATION AVEC LES FAMILLES**

L'équipe d'animation et la directrice s'emploient à entretenir les liens avec les parents.

La directrice de la structure est joignable sur son téléphone portable.

Les parents peuvent également adresser un courriel : [service-jeunesse@ville-bon-encontre.fr](mailto:service-jeunesse@ville-bon-encontre.fr)

La programmation est diffusée via le site internet, les réseaux de communication de la ville (site internet, panneau lumineux, magazine municipal, Facebook de la ville) ainsi que sur le Facebook de la maison des Jeunes.

Les animateurs et les parents partagent également lors de temps d'échanges informels ou de réunions d'information.

#### ➤ **TRANSPORT**

Afin d'impliquer les parents, de responsabiliser les jeunes et de minimiser les coûts, les sorties sont majoritairement organisées dans la commune ou l'agglomération d'Agen.

Les animateurs peuvent être amenés à transporter les jeunes et/ou à solliciter les parents pour les déplacements.

Si les animateurs transportent les jeunes dans leur véhicule, ils bénéficient d'une assurance spécifique de la collectivité.

Pour les séjours ou certaines sorties hors agglomération agenaise, la collectivité prend en charge les transports (location de mini bus ou réservation d'un transport collectif).

#### ➤ **EVALUATION**

L'évaluation est réalisée avec les jeunes sur des temps plus ou moins formels.

Lors de la réunion d'équipe, un bilan est réalisé après chaque période de vacances.

Enfin, la directrice rédige un bilan d'activité.

Dans le cadre du PEDT et du Contrat Enfance Jeunesse, une évaluation annuelle est réalisée avec les partenaires, les élus et la responsable du service.

#### ➤ **LES ACTIVITES**

Les animateurs essayent de répondre aux besoins des jeunes en proposant des activités variées :

- Activités sportives et culturelles
- Sorties

- Jeux
- Tournois
- Séjours...

Afin de mutualiser les dépenses, de permettre aux jeunes de rencontrer d'autres jeunes et de découvrir d'autres activités, des partenariats avec les communes extérieures sont envisagés pour développer des actions intercommunales.

➤ **LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET OPERATIONNELS**

- **Offrir un lieu de rencontre aux jeunes**
  - Être capable de faire la démarche de venir dans un endroit nouveau
  - Être capable de faire de nouvelles rencontres
- **Permettre aux jeunes de découvrir des actions de loisirs, sportives et culturelles en développant l'autonomie**
  - Être capable de choisir ses propres activités
  - Être capable de s'initier et prendre plaisir à pratiquer et découvrir de nouvelles activités
- **Responsabiliser les jeunes / Favoriser la prise d'initiative et l'autonomie**
  - Être capable de prendre soin de ses propres affaires ainsi que celles de ses camarades
  - Être capable d'exprimer ses propres envies
  - Être capable de s'engager dans des projets ou actions d'autofinancement
- **Favoriser l'esprit d'équipe et la cohésion de groupe**
  - Être capable de s'entraider
  - Être capable d'accepter une décision collective
  - Être capable d'accepter l'autre
- **Permettre aux jeunes d'être acteur de leurs vacances et de leurs séjours**
  - Être capable d'exprimer ses envies
  - Être capable de faire des choix
  - Être capable de prendre la parole en permettant à chacun de s'exprimer
- **Permettre aux jeunes isolés ou en rupture scolaire et/ou sociale de s'impliquer dans un projet de groupe**
  - Être capable de trouver sa place dans un groupe
  - Être capable de participer aux tâches quotidiennes
  - Être capable de construire les règles de vie, préparer les veillées
  - Être capable de choisir ses activités

➤ **MOYENS**

- Moyens matériels : Locaux permanents représentant un espace d'environ 130m<sup>2</sup>, matériel pédagogique, fournitures, jeux, outils informatiques...
- Moyens humains : une équipe diplômée, des intervenants diplômés
- Moyens financiers : un budget dédié à la jeunesse

